

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 9 novembre 2009 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Mike O'Brien et Tony Whalen.

Présences

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 13 octobre 2009 soit adopté dans la forme présentée.

Approbation du
procès-verbal

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière

JOURNÉE MONDIALE DE LA PLANIFICATION URBAINE

ATTENDU QUE, chaque année depuis sa fondation en 1949, la journée mondiale de l'urbanisme se célèbre le 8 novembre dans une trentaine de pays des quatre continents;

QUE, les 260 membres de l'Institut des urbanistes de l'Atlantique, une section de l'Institut canadien des urbanistes (CIP), appuie la Journée mondiale de l'urbanisme, afin de souligner combien une planification judicieuse peut contribuer à la qualité de nos agglomérations et de notre environnement;

QUE la Journée mondiale de l'urbanisme célèbre aussi les réussites urbaines et régionales en ce domaine au Canada, lesquelles donnent de la qualité et un sens à la vie des gens;

Journée mondiale de
l'urbanisme

QUE la célébration de la Journée mondiale de l'urbanisme nous donne l'occasion de reconnaître publiquement la participation et le dévouement des membres des comités consultatifs sur l'urbanisme et des autres spécialistes du domaine qui consacrent temps et effort à l'amélioration de nos nombreuses villes et régions;

QUE nous apprécions à sa juste valeur les contributions des milieux professionnels et des planificateurs régionaux, et que nous tenons à les remercier de leur entier engagement à servir le public.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente **le 8 novembre 2009, Journée mondiale de l'urbanisme** à Fredericton, et recommande à la population de la souligner de façon réfléchie.

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE

Semaine de la justice réparatrice

ATTENDU QUE, face aux crimes ou conflits, la justice réparatrice propose une philosophie et une approche les considérant avant tout comme des préjudices causés aux personnes et aux relations;

QUE cette démarche vise à fournir du soutien et des occasions de participation et de communication volontaires entre les gens touchés par le crime et le conflit (victimes, contrevenants, collectivité) afin d'encourager la responsabilisation, la réparation et le début de la compréhension, de la satisfaction, de la guérison et de la conclusion;

QUE, cette année, le thème de la Semaine de la justice réparatrice étant « Des collectivités à l'écoute des besoins humains », il faut en profiter pour apprendre, faire de la sensibilisation et célébrer avec les autres collectivités du Canada au sujet de la justice réparatrice.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, déclare par la présente la période du **15 au 22 novembre 2009, Semaine de la justice réparatrice** à Fredericton.

JOURNÉE DU LOGEMENT ABORDABLE

Journée du logement abordable

ATTENDU QUE le besoin de logement convenable, sécuritaire et abordable est fondamental pour tous les Frederictoniens et qu'une fourniture adéquate de logement abordable profite à tous.

QU'il faut des partenariats visant tous les ordres de gouvernement, les organismes de logement à but non lucratif, les groupes de services communautaires et le secteur privé pour trouver des solutions abordables, novatrices et rentables;

QUE la Ville de Fredericton admet pouvoir jouer un rôle crucial pour assurer une offre adéquate de logements abordables à Fredericton.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente **le 18 novembre 2009, Journée du logement abordable** afin que les citoyens de Fredericton prennent conscience de l'importance du logement abordable pour assurer la vigueur et la stabilité de leur ville.

MOIS DE LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Mois de la prévention de la violence familiale

ATTENDU QUE les conséquences de la violence familiale nous touchent tous;

QU'elle inclut aussi les mauvais traitements envers les enfants, les jeunes, les personnes âgées, un partenaire ainsi que les personnes ayant une déficience;

QU'elle se présente sous différentes formes : violence physique, psychologique et sexuelle;

QU'elle est l'un des problèmes sociaux les plus insidieux et répandus;

QUE la Fondation Muriel McQueen Fergusson, une fiducie de bienfaisance vouée à la recherche sur les causes, les incidences et les formes de traitement de la violence familiale ainsi qu'à la promotion et au parrainage de programmes efficaces d'information du public visant à contrer l'ignorance généralisée du problème;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, déclare **novembre 2009, Mois de la prévention de la violence familiale** à Fredericton et presse tous les citoyens et citoyennes de reconnaître le travail de la Fondation Muriel McQueen Fergusson et de toutes les personnes qui luttent pour enrayer la violence familiale.

EXERCICE MILITAIRE

Exercice militaire

Réception d'une demande de permission du capitaine A. S. Duncan qui souhaite tenir un exercice militaire sans troupes au cœur du centre-ville de Fredericton le samedi 14 novembre 2009.

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Tony Whalen, IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'école d'infanterie, CIC-BFC Gagetown, la permission de tenir ses exercices sans troupes au cœur du centre-ville de Fredericton, le samedi 14 novembre 2009 de 10 h à 16 h; **QUE** le maire et la secrétaire

municipale soient autorisés à exécuter le document intitulé « Annex B – Right of Use ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CAMPAGNE ALIMENTAIRE POUR L'ARMÉE DU SALUT DE MEN OF COMMUNITY CHURCHES

Campagne alimentaire pour l'Armée du Salut de Men of Community Churches

Réception d'une demande de permission de Charles (Buddy) Pond qui souhaite mener une collecte de denrées le 23 novembre 2009.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Dan Keenan, IL EST RÉSOLU que soit accordée à Men of Community Churches la permission de mener une campagne alimentaire pour l'Armée du Salut sur la rive Nord de la ville (secteur de Marysville) du lundi 23 novembre au samedi 28 novembre 2009, inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION RUN

Resolution Run

Réception d'une demande de permission de John Acheson visant la tenue, le 1^{er} janvier 2010, de la Resolution Run.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Stephen Chase, IL EST RÉSOLU que soit accordée à la salle des coureurs du Canada, de Kings Place, la permission de tenir l'activité Resolution Run le vendredi 1^{er} janvier 2010, sur le trajet proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE DE TECHNOLOGIE GÉOTHERMIQUE – CENTRE GRANT•HARVEY

Achat en source unique de technologie géothermique – Centre Grant•Harvey

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Chase, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente l'achat en source unique d'une solution clés en main pour fournir et installer des installations frigorifiques géothermiques intégrées utilisant la technologie et l'intégration au système de IKSL afin de répondre aux besoins en chauffage ambiant et d'eau du Centre Grant Harvey et aux autres besoins énergétiques du district à Ice Kube Systems Ltd. au prix contractuel de 2 250 000 \$, TVH en sus;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER

Rapport du trésorier

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Dan Keenan, **IL EST RÉSOLU** que, conformément à l'arrêté n° A-2, Arrêté concernant l'administration et le conseil municipal, paragraphe 29.06, les dépenses pour le mois d'OCTOBRE 2009 totalisant dix millions huit cent dix-neuf mille cinq cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-cinq cents (10 819 524,85 \$) soient soumises pour ratification.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE PROPOSITIONS P07-26, PROLONGATION DE CONTRAT, SERVICES DE SÉCURITÉ À L'HÔTEL DE VILLE ET À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FREDERICTON ET IMMEUBLES CONNEXES.

Demande de propositions P07-26, contrat adjudgé à Perpetual Security Corporation

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller David Kelly **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres P07-26, prolongation de contrat, services de sécurité à l'hôtel de ville et à la bibliothèque publique de Fredericton et immeubles connexes, à *Perpetual Security Corporation* au tarif de 11,77 \$ l'heure, TVH en sus, pour les heures de surveillance des gardiens de sécurité. Selon le nombre d'heures prévues totalisant 8645,50 heures, la valeur estimée du contrat est de 101 757,53 \$, TVH en sus, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE DEUX POLICIERS

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity, **IL EST RÉSOLU** que, conformément au paragraphe 11(1)(c) de la *Loi sur la police du Nouveau-Brunswick*, le conseil municipal nomme Shawn Fraser et Faron MacDonald policiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nomination de deux policiers

ASSENTIMENT DU CONSEIL – RUE PROSPECT (HIGH-POINT RIDGE) – COLPITTS DEVELOPMENTS LTD.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks, **IL EST RÉSOLU** que le plan de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd., intitulé « Subdivision Plan, High Point Ridge Subdivision Plan Phase 3 » créant les lots 09-174 à 09-194, Lot 09-218 une partie de la rue Garden (public), du boulevard Highpoint (public) et de cour Cornerstone (public), rue Garden, boulevard Highpoint et cour Cornerstone, à Fredericton dans le comté d'York, province du Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, selon le paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Assentiment du conseil – rue Prospect (Highpoint Ridge) – Colpitts Developments Ltd.

LOI SUR LES ZONES D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES – BUDGET 2010 DE DOWNTOWN FREDERICTON INC.

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Tony Whalen que, **ATTENDU QUE** l'arrêté n° 654 portant sur la zone d'amélioration des affaires désigne un secteur de la ville de Fredericton comme zone d'amélioration des affaires, conformément à la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*;

QUE le conseil d'administration de Downtown Fredericton Inc. a soumis un projet de budget au conseil municipal de Fredericton, en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, comme présenté dans l'annexe « A » jointe à cette résolution et faisant partie des présentes, prévoyant une taxe de vingt cents (20 ¢) par cent dollars (100 \$) d'évaluation sur les propriétés non résidentielles situées dans la zone désignée par l'arrêté n° 654;

QUE les dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires* exigent que les arrêtés édictés selon ladite Loi stipulent certaines conditions;

Loi sur les zones d'amélioration des affaires – Budget 2010 de Downtown Fredericton Inc.

IL EST RÉSOLU que le conseil de Fredericton déclare par les présentes son intention d'approuver le budget comme présenté dans l'annexe « A » et qu'il ordonne que soient appliquées les conditions énoncées au paragraphe 4(2) de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, concernant la publication d'un avis public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

LOI SUR LES ZONES D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES – BUDGET 2010 DE BUSINESS FREDERICTON NORTH INC.

Loi sur les zones d'amélioration des affaires – Budget 2010 de Business Fredericton North Inc.

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par le conseiller Mike O'Brien que, ATTENDU QUE l'arrêté n° 1082 portant sur la zone d'amélioration des affaires désigne un secteur de la ville de Fredericton comme zone d'amélioration des affaires, conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*;

QUE le conseil d'administration de Business Fredericton North Inc. a soumis au conseil municipal de Fredericton, conformément à l'article 4 de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, un projet de budget, tel qu'il est présenté dans l'annexe « A » jointe aux présentes et en faisant partie, un budget prévoyant une taxe de vingt cents (20 ¢) par cent dollars (100 \$) d'évaluation sur les propriétés non résidentielles situées dans la zone désignée par l'arrêté n° 1082;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, certaines conditions s'appliquent à la promulgation d'arrêtés selon cette loi;

IL EST RÉSOLU que le conseil de Fredericton déclare par les présentes son intention d'approuver le budget comme présenté dans l'annexe « A » et qu'il ordonne que soient appliquées les conditions énoncées dans le paragraphe 4(2) de la *Loi sur les zones d'amélioration des affaires*, concernant la publication d'un avis public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

**PRÉSENTATION PUBLIQUE DE L'ARRÊTÉ N° Z-1.12 –
MODIFICATION DU PLAN MUNICIPAL ET DES CONDI-
TIONS – 380-390, RUE YORK (J.D. IRVING/FREDERICTON
RAILWAY COMPANY)**

Présentation publique de
l'arrêté n° Z-1.12 – 380-390,
rue York (J.D. Irving/Fre-
dericton Railway Company)

La secrétaire municipale adjointe lit ce qui suit :

À sa séance du 26 octobre 2009, le conseil a adopté une résolution autorisant l'élaboration d'un arrêté en vue de modifier le Plan municipal concernant le terrain sis au 380-390, rue York et a fixé la présente séance comme date de la présentation publique.

La raison d'être du projet d'arrêté est de modifier

- *les usages proposés de la zone « B », en vertu de l'article 3.5.12 du plan municipal énoncé comme suit : « Le conseil municipal considérera l'aménagement de l'un ou d'une combinaison quelconque des usages ci-après mentionnés pour ce bâtiment, y compris l'usage de bureaux, d'institutions (établissements ou organismes) et de commerces, dont l'aménagement d'un établissement commercial »;*
- *les critères d'aménagement de la zone « B », en vertu de l'article 3.5.12 du plan municipal énoncé comme suit : « On prévoit que la gare ferroviaire sera aménagée en utilisant l'enveloppe de bâtiment existante et qu'une attention toute particulière sera accordée à la conservation de la façade extérieure, de la ligne de toiture et des caractéristiques architecturales qui font clairement apparaître son rôle d'ancienne gare ferroviaire »;*

De plus, les conditions associées à l'arrêté n° Z-2.240, qui a été adopté par le conseil au cours de la séance du 26 février 2001, seront abrogées et remplacées par les nouvelles conditions à être imposées au conseil pour permettre la construction d'un magasin d'alcools.

J'informe le public que l'arrêté n° Z -1.12 proposé peut être consulté au bureau de la secrétaire municipale et que les objections écrites doivent être présentées dans les 30 prochains jours.

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-4.2, ARRÊTÉ CONCERNANT LES RUES ET LES TROTTOIRS

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° T-4.2

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° T-4.2, Arrêté concernant les rues et les trottoirs, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n° T-4.2, Arrêté concernant les rues et les trottoirs, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLER LA CIRCULATION – PANNEAUX DE CESSATION DE PRIORITÉ – PROLONGEMENT DE LA RUE IRVINE ET AUTRES INTERSECTIONS

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.39

Proposé par le le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan, QUE l'arrêté n° T-1.39, Arrêté visant à régler la circulation, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'Arrêté n° T-1.39 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 3**.

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° T-1.39, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, visant à régler la circulation, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

En raison de son absence à la séance du 26 octobre 2009, moment où les objections ont été entendues, le maire Brad Woodside et les conseillers Jordan Graham et Steven Hicks s'excusent et quittent la salle à 20 h 4.

Modification de l'arrêté n° T-4.2, Arrêté concernant les rues et les trottoirs

Première lecture de l'arrêté n° T-4.2

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-4.2

Modification de l'arrêté n° T-1 – Prolongement de la rue Irvine et autres intersections

Lecture de l'arrêté n° T-1.39 par numéro d'article

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.39

Le maire Brad Woodside et les conseillers Jordan Graham et Steven Hicks s'excusent et quittent la salle

LE MAIRE ADJOINT BRUCE GRANDY ASSURE LA PRÉSIDENCE

Le maire adjoint Bruce Grandy assure la présidence

Sur l'ordre de monsieur le maire Brad Woodside et en accord avec le conseil, le maire adjoint Bruce Grandy assure la présidence à compter de 20 h 4.

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE TEMPORAIRES D'UN TRONÇON DE LA RUE QUEEN (RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE)

Interruption de la circulation et fermeture temporaires d'un tronçon de la rue Queen (Relais de la flamme olympique)

Troisième lecture de l'arrêté n° T-11.40

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE l'arrêté L-11.40, Arrêté relatif à l'interruption de la circulation et à la fermeture temporaires d'un tronçon de la rue Queen, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Lecture de l'arrêté L-11.40 par numéro d'article

L'Arrêté n° L-11.40 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 4**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen, QUE l'arrêté L-11.40, Arrêté relatif à l'interruption de la circulation et à la fermeture temporaires d'un tronçon de la rue Queen, soit lu en troisième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Troisième lecture de l'arrêté L-11.40

MODIFICATION DE ZONAGE–PROLONGEMENT DE L'ALLÉE SARAHS

Adoption des conditions – prolongement de l'allée Sarahs

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly QUE les conditions suivantes soient adoptées conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme* relativement à la modification de l'arrêté de zonage (Z-2), arrêté visant la zone résidentielle six (R-6), afin de permettre l'aménagement d'habitations en rangée sur des parcelles individuelles du terrain sis en retrait de l'allée Sarahs, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z -2.673 :

- a) Remplir les conditions de la zone résidentielle R-6 pour l'aménagement de la propriété, sauf pour les maisons en rangée à propriétaire individuel qui doivent être conformes à l'article 8.2.10.3 de l'arrêté de zonage (Z-2).

- b) Produire un plan pour les services municipaux, le drainage du site et la gestion des eaux pluviales, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.673

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.673, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté Z-2.673 par numéro d'article

L'Arrêté n° T-2.673 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 5**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller David Kelly QUE l'arrêté n° Z-2.673, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté Z-2.673

MODIFICATION DE ZONAGE ET LOTISSEMENT – PROM. BROOKSIDE (PHASE 3 DU LOTISSEMENT NORTHBROOK)

Modification de zonage et lotissement – prom. Brookside (phase 3 du lotissement)

Adoption des conditions

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, les conditions suivantes soient adoptées à l'égard d'une modification de l'arrêté de zonage n° Z-2, en vue de rezoner une partie du terrain pour faire passer la classification de zone résidentielle – maisons préfabriquées (PM-2) à zone résidentielle – lotissement de maisons préfabriquées (RM-1) et zone de parcs (P), afin de créer vingt (20) parcelles zonées RM-1, deux parcelles résidentielles zonées R-3 et une parcelle résidentielle zonée R-5, comme le stipule le projet d'arrêté n° Z-2.674 :

- a) Présenter un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 105/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Aménager le site de manière essentiellement conforme au plan II joint au rapport de planification 105/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

- c) Assurer l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Assurer la construction routière et la viabilisation à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- e) Présenter des plans détaillés de nivellement du terrain et de gestion des eaux pluviales, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- f) Assurer, en tant que promoteur, la construction des rues, trottoirs et servitudes (conduites maîtresses d'eau et d'égout sanitaire et pluvial, installations de gestion des eaux pluviales, etc.) à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- g) Accorder gratuitement à la Ville de Fredericton ou autres services publics toutes les servitudes nécessaires.
- h) Céder le 8 % des terres publiques sous forme de terrain et/ou d'argent comptant à la satisfaction du directeur des Services communautaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.674-2.674, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté Z-2.674 par numéro d'article

L'Arrêté n° Z-2.674 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 6**.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.674, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté n° Z-2.674

ABSENCE DU CONSEILLER STEPHEN KELLY

Absence du conseiller Stephen Kelly

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseiller Stephen Kelly soit excusé et dispensé de la pénalité prévue au règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Dan Keenan, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 7.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par :



Karen Garrett
Secrétaire de séance